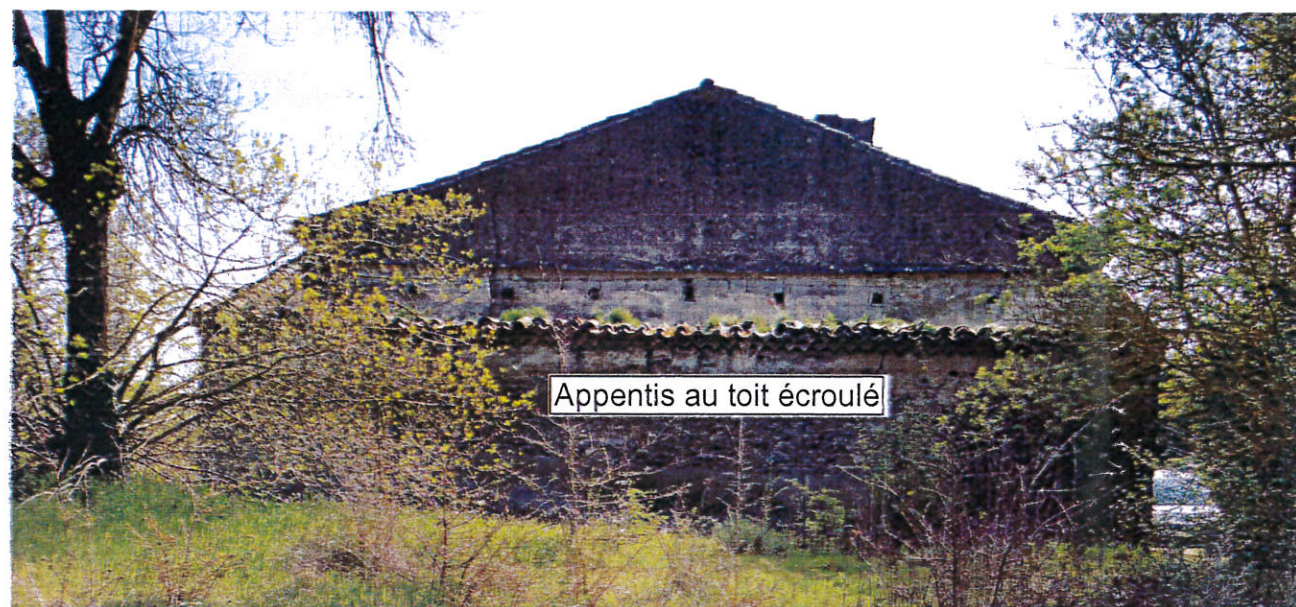
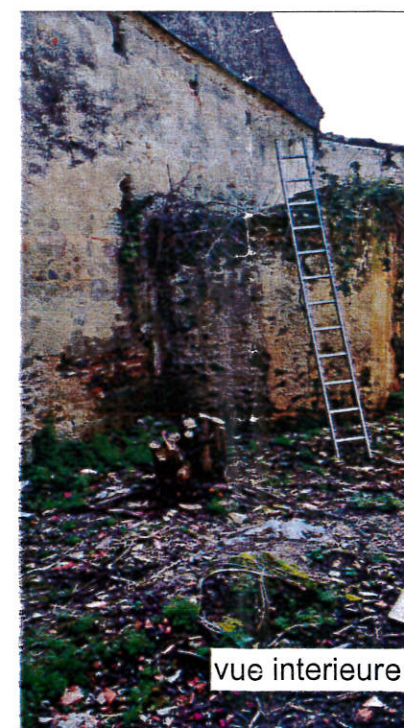
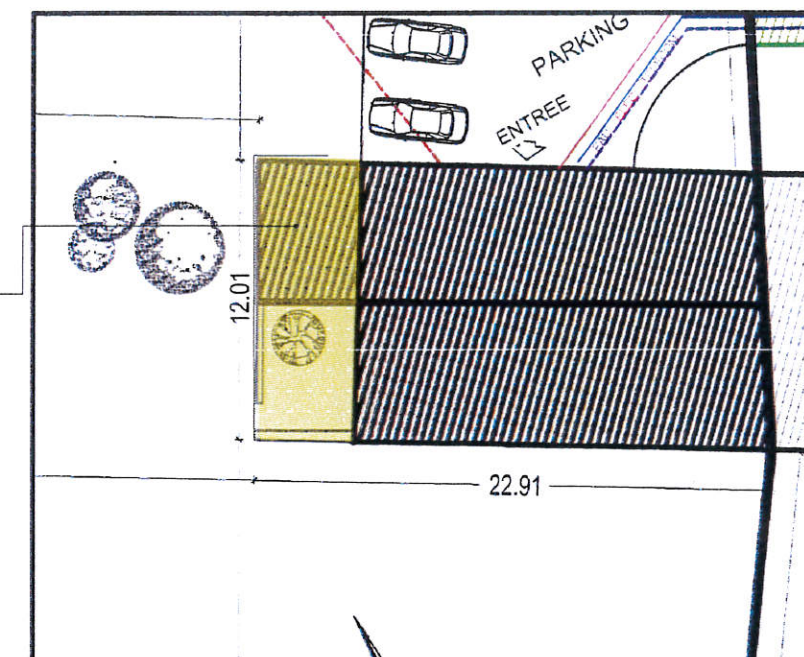
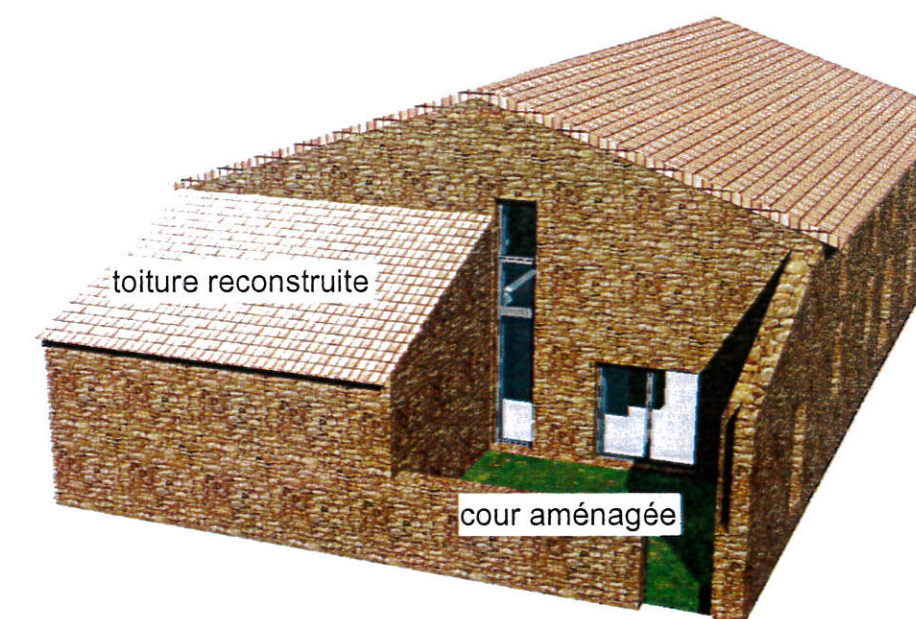




POSITION APPENTIS



L'appentis de l'ouest n'a plus de toit. Ce dernier sera reconstruit sur l'arrière pour abriter le cellier. Au sud, l'état des murs étant trop délabré, un espace non couvert sera reconverti en cour abritée du vent.



Projet de mme Coline SIBRA & monsieur Bastien GERARD
2 rue des lilas 11400 Puginier

L'Atelier d'Architecture - Pascal GORGUES Architecte DPLG
12, rue Jean-Baptiste Charcot 11400 Castelnaudary
N°Ral 1283 - N° Nal 032869 - Siret 341 097 343 00014
atelierarchitecture@wanadoo.fr - 04 68 94 18 18 - 06 07 03 81 26



RENOVATION D UNE FERME
925 route de la mandre 11400 castelnaudary

PHASE

AO1
AO5

APPENTIS

11400 CASTELNAUDARY
09/07/2020

SIGNATURE

Indice

NOTICE PC4

1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;

Le terrain est plat,

Il y a un grand corps de bâtiment composés d'une habitation et de dépendances et en prolongement un hangar , les réseaux eau, électricité sont existants, un assainissement spécifique sera mis en place voir dossier joint.

2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :

L'aménagement ne concerne que la restructuration de l'habitation aux normes actuelles dont la couverture vétuste sera refaite , les ouvertures remisent dans leur configuration d'origine, l'aménagement projeté est un logement pour les propriétaires

a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;

Aucune modification de terrain sera faite .

b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;

Le bâtiment gardera son volume originel. La pente de la toiture sera de 320 millièmes = $18^\circ = 20 \text{ grades} = 33\%$

c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;

Le terrain est clôturé avec une haie existante plantée en périphérie de la parcelle.

d) Les matériaux et les couleurs des constructions ;

Les façades en enduit a la chaux ocre du pays, les menuiseries de couleur anthracite RAL 7015 et les tuiles de couleur castelviel

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;

Les espaces libres sont déjà enherbés. Les arbres à hautes tiges seront modifiés.

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'accès au terrain en partie Nord a partir de la servitude existante du fond servant de droit privée et desservira les stationnements

info complémentaires

1° SO

2° SO

3° SO

4° SO



11400 CASTELNAUDARY
ARCHITECTE - P.L.G.
1283